

PROCÈS-VERBAL

LUNDI 1^{er} juin 1959.

(4)

Le Comité permanent des privilèges et élections se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. Heath Macquarrie.

Présents: MM. Aiken, Bell (*Carleton*), Bell (*Saint-Jean-Albert*), Carter, Henderson, Howard, Kucherapa, Macquarrie, McBain, Nielsen, Ormiston, Paul, Richard (*Ottawa-Est*), et Webster.—(14)

Aussi présent: M. Frank McGee, M.P.

Aussi présents: M. Nelson J. Castonguay, directeur général des élections, et M. E. A. Anglin, Q.C., directeur général adjoint des élections, Ottawa.

Le président dépose un sommaire statistique des communications reçues par le directeur général des élections et par le secrétaire d'État. Les lettres en question furent communiquées au Comité le 12 mai, par M. Castonguay, et sont énumérées à l'Appendice I. (*Voir aussi le procès-verbal du 22 mai, page 7.*)

Des exemplaires photocopiés de ce sommaire sont distribués.

M. Nelson Castonguay est appelé et interrogé sur les suggestions énumérées à l'Appendice I et en particulier sur les suivantes:

1. Le vote des électeurs absents;
2. Liste permanente des électeurs, révision et coût;
3. Bulletins de vote rejetés.

Du consentement du Comité, M. McGee interroge le témoin relativement aux bulletins gâtés.

Le témoin dépose une réponse à M. Bell (*Carleton*) sur les contraventions à la loi électorale.

Sur la motion de M. Bell (*Carleton*), présentée avec l'appui de M. Aiken,

Il est ordonné—Que ladite réponse soit imprimée en appendice au compte rendu. (*Voir l'Appendice II au compte rendu de la séance d'aujourd'hui*).

On demande à M. Castonguay de préparer des mémoires sur les questions suivantes:

1. Modification de l'article 14 de la Loi électorale du Canada;
2. Le vote des fonctionnaires en service à l'étranger;
3. Une plus grande application du système actuel de votation des électeurs absents.

A 10 h. 55 le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le chef adjoint de la Division des comités,
Antonio Plouffe.